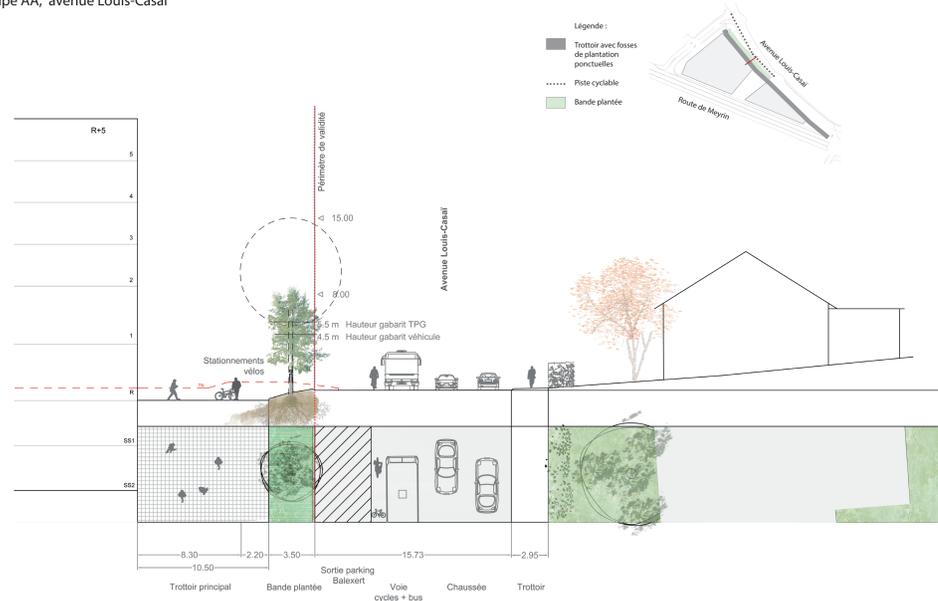
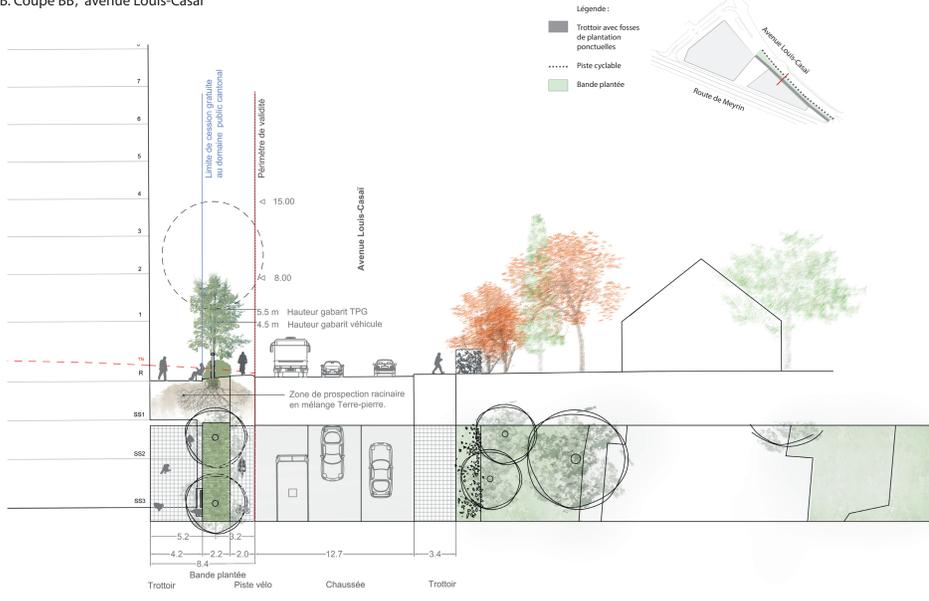


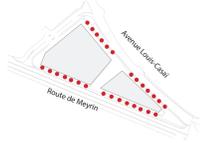
A. Coupe AA', avenue Louis-Casaï



B. Coupe BB', avenue Louis-Casaï



C. Coupe CC', route de Meyrin



1. Arbres d'alignement
 Plantation en pleine terre
- Arbre de première grandeur type
 - Ulmus 'New horizon'
 - Quercus imbricaria
 - Quercus petraea
 - Carpinus betulus



2. Plantation en pleine terre d'un arbre signal complété avec d'autres essences
 Voir schéma ci-dessous
- Quercus cerris ou similaire avec arbres à petit développement



3. Groupes de pins sylvestre
 Plantation en pleine terre type
- Pinus sylvestris ou similaire



- Légende :**
- Limite et numéro de parcelles
 - Périmètre de validité
 - Espace arboré existant
 - Bâti en projet
 - Aire d'implantation de garages sous-terrain
 - Piste cyclable
 - Stationnements de vélos
 - Voie mixte piétons-vélos
 - Borne de contrôle d'accès
 - Arrêt de bus
 - Revêtement béton ou gravier
 - Sol sous passage sous bâtiment (idem aménagements extérieurs)
 - Espaces plantés
 - 1. Arbre d'alignement
 - 2. Plantations serrées formant un signal, arbre de première grandeur
 - 3. Groupe de pins sylvestre
 - Terrasse saisonnière sur sol perméable et en pleine terre
 - Accès piétons aux immeubles
 - Accès garage souterrain

PLQ situé entre l'avenue Louis-Casaï, la route de Meyrin, la rue des Cornettes-de-Bise et le carrefour du Bouchet

OXALIS
 ARCHITECTES PAYSAGISTES
 ASSOCIÉS SARL

PLAN DES AMÉNAGEMENTS EXTERIEURS

MAÎTRES D'OUVRAGE : Office de l'habitat, Adresse postale, Rue René Dufour 9, Case postale 224, 1205 Genève, Tél. +41 22 588 14 00, Fax +41 22 588 14 00

ARCHITECTES : Bouchard & Partner AG, 34 Avenue de la Gare, 1227 Genève, Suisse, Tél. +41 22 588 14 00, gennep@bouchardpartner.ch

ARCHITECTES PAYSAGISTES : OXALIS architectes paysagistes associés sarl, Rue de Meyrin 10, CH-1227 Carouge, Tél. +41 22 588 14 00, info@oxalis-landscapes.ch

OXA-VER_004_PH1_PAE_01

Situation plan : Parcelle située entre l'avenue Louis-Casaï, la route de Meyrin, la rue des Cornettes-de-Bise et le carrefour du Bouchet

PAE lié au PLQ 30135
 Adopté par le Conseil d'Etat le : 24.06.20

Modifications :